NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

ARRIERE MAIRIE côté Annexe Coutant (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que l'association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine va procéder à des examens médicaux obligatoires du personnel des entreprises de B.T.P. à l'arrière de la Mairie,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **à l'arrière de la Mairie** du côté de l'Annexe Coutant **les jeudis 4 et 18 janvier 2024** de **7 heures** à **18 heures et le jeudi 11 janvier 2024** de **7 heures** à **13 heures :**

- **Neutralisation de quatre emplacements de stationnement** afin de permettre l'installation d'un centre médical mobile en dehors de la place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine.

FAIT EN MAIRIE, LE 15 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 18 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon